

L'apologue, une argumentativité judiciaire dans les péripécies de *Genèse 38:1-30* et de *2 Samuel 12: 1-15*

Kouadio Jean Parfait KAKOU

Institut National Supérieur des Arts

et de l'Action Culturelle (INSAAC)

parfaikakou274@gmail.com

*Résumé : La qualité judiciaire de l'argumentativité, entendons argument non classique, relève de son emploi à un procès. Utilisée ici dans la stratégie discursive de l'avocat de la défense au cours de sa plaidoirie, l'argumentativité opère au moyen d'un apologue pour exposer implicitement les faits, la cause de la victime. Les deux apologues distinctement inhérents au procès du Roi David ainsi qu'à celui de Tamar dans les péripécies de *Genèse 38 :1-30* et de *2 Samuel 12 :1-15*, procèdent respectivement par une scène fictive narrée dans le récit et une mise en scène proprement théâtrale dans le récit. Dans chacun des cas, il y a une mise en abyme, technique langagière ou scénique qui tout en circonscrivant les faits à l'image d'un gros plan, d'un coup de projecteur sur les faits, permet à l'avocat de les expliciter au mieux au juge et à l'auditoire aux fins de les persuader. De la mise en abyme a résulté un coup de théâtre qui dévoilant les coupables avouant leurs forfaits, convainc tant le juge que l'auditoire et partant, assure l'inattaquabilité du discours apologétique de l'avocat de la défense par le coupable.*

Mots clés : stylistique, argumentativité, coup de théâtre, apologue, procès.

The apologue, a judicial argumentativeness in the pericopes of *Genesis 38:1-30* and *2 Samuel 12: 1-15*

Abstract: *The judicial quality of argumentativeness, by which we mean non-classical argument, lies in its use in a trial. Used here in the discursive strategy of the defence lawyer during his closing argument, argumentativeness operates by means of an apologue to implicitly set out the facts, the victim's case. The two apologues that are distinctly inherent in the trials of King David and Tamar in the pericopes of Genesis 38:1-30 and 2 Samuel 12:1-15, respectively, involve a narrated fictional scene in the narrative and a properly theatrical setting in the narrative. In each case, there is a mise en abyme, a linguistic or theatrical technique that, while circumscribing the facts in the manner of a close-up, a spotlight on the facts, enables the lawyer to explain them as clearly as possible to the judge and the audience in order to persuade them. The result of the mise en abyme is a coup de théâtre that reveals the guilty parties confessing to their crimes, convincing both the judge and the audience and thus ensuring unassailability by the guilty party.*

Keywords : *Stylistics, Argumentativeness, Coup de théâtre, Apologue, Trial*

Introduction

La judiciarité, adjectif substantivé issu de judiciaire, est la caractéristique inhérente à la compétence du tribunal judiciaire dont les attributions sont non seulement, de juger les situations en lien avec l'état civil des personnes mais également, de juger les litiges civils entre les personnes privées. Ces deux compétences d'attribution sont exprimées dans la littérature biblique, notamment dans les péripécies de *Genèse 38 :1-30* et de *2 Samuel 12 :1-15*. Tzvetan Todorov (1996, p.125) relève que « de même que pour connaître le langage on doit d'abord étudier les langues, pour accéder au discours littéraire, nous devons le saisir dans des œuvres concrètes ». Ces deux supports, à des variantes structurelles près de leurs textures, observent fondamentalement, au niveau de leurs intrigues, un procès judiciaire, un apologue faisant office d'argument de la défense au procès. Travailler sur des textes extraits de la Bible n'est réellement pas inédit dans le domaine des sciences du langage et des études littéraires. Mais, en la matière, les recherches qui s'y adonnent sont fort peu à en croire les investigations bibliographiques menées. La réflexion, en particulier, sur ces deux corpus bibliques est loin de prétendre à une exégèse théologique, ecclésiastique, voire doctrinale. Néanmoins, il nous revient de les scruter avec des ressources scientifiques issues des études littéraires dont la stylistique afin de mettre en relief leurs significativités assorties à la réalité notionnelle de l'argumentativité judiciaire. Celle-ci ne saurait faire fi de l'analyse du discours. Par ailleurs, au nombre des théories et méthodes permettant d'appréhender au mieux le sujet, on note l'herméneutique d'autant plus que tout texte sacré ou d'une religion est pleinement empreint d'ésotérisme donc

d'hermétisme, ce qui nécessite un déchiffrement, une interprétation particulière et, d'autre part, la narratologie (dont le privilège est l'analyse du récit) car bien des livres de l'Ancien Testament relatent des événements et des actions. En sus, à ces théories, il y a lieu d'adjoindre la rhétorique inférée de l'alliance notionnelle que constitue "argumentativité judiciaire". Du reste, qu'est-ce qui fait la judiciarité des péripécies ? Comment l'argumentativité judiciaire se manifeste-t-elle dans les péripécies et en quoi cette argumentativité judiciaire au compte de la plaidoirie de la défense se révèle-t-elle inattaquable lors des procès en œuvre dans ces textes ?

1. Les organisateurs textuels des extraits étudiés

Tout texte, soit à l'écrit soit à l'oral, observe nécessairement une structure à travers laquelle la pensée véhiculée est organisée en idées formant un tout cohérent. L'appréhension de ces idées se fait au moyen des organisateurs textuels à savoir des mots, des expressions, des phrases, des procédés langagiers ayant tous pour but d'établir des liens explicites entre les différentes parties du texte et d'organiser sémantiquement de grands ensembles. Il revient alors d'indiquer des modalités formelles de *Genèse 38 :1-30* et *2 Samuel 12 :1-15*, issus de la Bible, singulièrement de l'Ancien Testament. Ils constituent les péripécies de l'étude. Appréhender les procédés scripturaux au travers desquels leurs contenus sont mis en forme revient à identifier les traits définitoires textuels qui déterminent leur compétence générique principalement la narrativité. Il va s'agir, selon Lorenza Mondada (1995, p.59), d'analyser des modalités formelles par lesquelles le texte réussit à rendre évidents et convaincants ses objets de discours.

De ces deux textes, du point de vue de l'antériorité, celui de *Genèse* est évidemment en pole position d'autant plus qu'il est le premier livre de la Bible et signifie origine, commencement (du monde). De plus, le livre de *Genèse* est en tête du Pentateuque, les cinq premiers livres de la Bible. Comprenant cinquante chapitres, le livre de *Genèse* s'ouvre avec la « création du monde » et rabat sa dernière page avec la « mort de Joseph ». La péricope à l'étude est précédé du chapitre 37 intitulé « Joseph vendu par ses frères » et suivi du chapitre 39 titré « Joseph en Égypte ». Intercalé, le chapitre 38, ayant pour titre « Juda et Tamar », n'a aucun lien avec les deux autres encore moins à l'égard de l'histoire du personnage Joseph en tant que récit. L'extrait de *Genèse 38 :1-30* apparaît ainsi comme un segment inclus et intrus voire une entaille qui rompt structurellement le continuum de l'histoire de Joseph.

Concernant le second texte, singulièrement celui de *2 Samuel 12 :1-15*, notons qu'il tient son contexte du chapitre précédant qui souligne l'acte criminel du Roi David à l'égard d'Urie. De fait, pendant qu'Urie était au front pour la cause du royaume, le Roi David commet à son insu l'adultère avec Bath-Shéba, son épouse, et le fait à dessein tuer sur le champ de bataille. Ce chapitre se termine par cette phrase un peu en retrait et isolée : « Ce que David avait fait déplut à l'Éternel (v.27) ». L'extrait du chapitre à l'étude qui suit, commence ainsi : « L'Éternel envoya Nathan vers David. Et Nathan vint à lui, et dit : (v.1) ». La venue de Nathan chez David fait suite au mécontentement de l'Éternel.

Suite à la présentation des contextes des péripocopes, il est convenant de décliner leurs traits identificatoire. Des aspects formels semblables peuvent être présents dans les textes à

l'étude. Toutefois, il ne sera pas question de s'y étendre doublement mais d'en faire l'économie. Soulignons, par ailleurs, que la sélection de certains traits caractéristiques d'un des textes ou de l'autre, relève d'un choix délibéré. Parmi ces éléments distinctifs, il y a des circonstanciels sis en ouverture de phrase qui fixent les cadres de discours.

1.1. Un cadratif particulier

Le premier verset de *Genèse 38 :1-30* est énoncé comme suit : « En ce temps-là, Juda s'éloigna de ses frères, et se retira vers un homme d'Adullam, nommé Hira ». Au seuil de l'extrait, figure l'incipit "En ce temps-là", un marqueur temporel qui dénote un passé indéfini. Ayant pour variantes synonymiques "à l'époque", "autrefois", la locution adverbiale "En ce temps-là" s'apparente aux formules récurrentes telles que "Il était une fois" et "Un jour" qui introduisent bien souvent le conte, une des genericités de la littérature. À leur propos, Karine Abiven (2013, p.125) souligne qu'« aussi prototypiques l'une que l'autre, ces formules suffisent à signaler l'entrée dans un récit ». Cependant, dans notre acception, le lexème « conte » n'a ici aucune signification péjorative et n'a pas non plus la prétention de mettre en doute la véridicité des faits bibliques analysés. Outre cette précision, il y a lieu de faire remarquer que, d'une part, la position à l'initial du texte de "En ce temps-là" postule moins pour sa valeur sémantico-syntaxique de complément circonstanciel de temps que de connecteur-organisateur en ouverture de discours et d'autre part, l'antéposition de cet adverbial en position préverbal lui confère la fonction de cadratif au sens où il instaure un cadre de discours et mieux, il participe de l'installation des univers d'énonciation de discours en le structurant. Il assume ainsi une fonction pragmatique à l'échelle du discours. Cette analyse, nous la justifions avec

l'affirmation de Charolles Michelle citée par Karine Abiven (2013, 124) : « En position frontale, le cadratif signale que les contenus propositionnels qui suivent doivent être relativisés à une certaine période de temps ; cela lui permet d'indexer des contenus qui dépassent les limites de la phrase ». Autrement dit, l'adverbial "En ce temps-là" est le repère syntactico-sémantique à partir duquel il est autant aisé d'interpréter le premier verset que les versets subséquents, est à cet égard, un facteur de cohérence discussive pour saisir la la signification de la diégèse.

1.2. La diégétisation autonome

La diégétisation autonome se rapporte au mode énonciatif non-actualisé. Suivant Françoise Revas, Gilles Lugrin, Jean-Michel Adam (1998,91), la trame temporelle, indépendante de l'actualité de l'énonciateur, est présentée comme autonome, mise radicalement à distance, par rapport à la situation de production. Le réseau des références est interne au monde construit par le texte. En effet, à la lecture du texte de *Genèse 38 :1-30* et au regard du temps de l'énonciation, on dénombre les scores suivants : Passé simple = 60 ; Présent = 21 ; Imparfait=17 ; Infinitif =1 ; Passé composé =10 ; Participe passé =4 ; Impératif=7 ; Futur simple =4 ; Conditionnel présent=1 ; subjonctif=3 ; Participe présent=2 ; Gérondif=1 ; Plus-que-parfait=1. L'examen de ce relevé permet de constater l'emploi de 6 des modes du verbe sur les 7 que compte la grammaire française dont le plus dominant est l'Indicatif, le mode de la réalité, comprenant dans le cas échéant 6 temps verbaux utilisés sur les 8 qu'il dispose traditionnellement. Les valeurs mathématiques de ces deux rapports étant au-delà de 75%, on peut énoncer que la subs-

tance discursive de *Genèse 38 :1-30* est grammaticalement riche en temps et mode verbaux.

Au nombre des temps verbaux de l'indicatif, le passé simple a une forte prégnance perceptive. À sa suite, vient faussement le présent constitué, d'une part, de 9 emplois de verbe au présent proprement dit et, d'autre part, de 12 verbes introducteurs conjugués au présent, singulièrement avec le verbe d'activité de parole « dire ». S'il est permis d'abstraire le score des verbes introducteurs, le présent se réduirait à 9 usages. Ainsi, les deux formes verbales temporelles qui se distinguent remarquablement par leurs nombres d'occurrence sont le passé simple prioritairement et l'imparfait, temps de prédilection de l'énonciation historique ou diégétisation autonome. Ils sont conjointement, tous deux, caractéristiques du récit, mais ils assument des fonctions distinctes, complémentaires et non contradictoires.

Selon Jean-Michel Adam (1976, p.55), « dans le discours de type narratif, le PS (Passé simple) marque le déroulement des événements, une progression des événements que l'I (Imparfait) vient interrompre en raison de sa nature « descriptive ». Pour ce faire, en termes de mise en relief, le passé simple occupe le premier plan de la narration des faits et l'imparfait, son arrière-plan. Au vu du relevé, le score du passé simple surpasse de trois fois et demie celui de l'imparfait et en moyenne, deux présences dans chacun des versets. Raphaël Baroni (2015, p.132) rapporte que : « Weinrich affirme que la fonction principale du passé simple (PS) ne serait pas de « marquer le passé » mais de signaler « qu'il y a récit » ». C'est ce pour lequel, dans bien des cas, le passé simple est dit temps prototypique du récit pour autant qu'il est le temps le plus régulièrement rencontré dans le récit.

D'ailleurs, le verset d'ouverture « En ce temps-là, Juda s'**éloigna** de ses frères, et se **retira** vers un homme

d'Adullam, nommé Hira » et le verset d'occlusion « Ensuite **sortit** son frère, qui avait à la main le fil cramoisi ; et on lui **donna** le nom de Zérach », connaissent tous deux, deux verbes au passé simple. Somme toute, il appert que la diégèse est un récit. À l'image d'une phrase, tout récit laisse percevoir une structuration dont les composantes invoquent la lecture d'une grammaire narrative.

1.3. La grammaire narrative

La grammaire narrative, selon Julien Gréimas (1969,78), se compose d'une morphologie élémentaire fournie par le modèle taxinomique et d'une syntaxe fondamentale qui opère sur les termes taxinomiques préalablement inter-définis. En d'autres termes, il existe un schème de base, un standard de forme canonique minimale permettant de lire significativement l'organisation de la narrativité. En effet, le contenu de tout discours narratif connaît une structure constitutive où chacune de ses articulations correspond à un palier d'organisation du sens tissé(e) à partir de la corrélation des énoncés d'état (les situations) et des énoncés du faire (les actions). La conjugaison des deux catégories d'énoncés, par une suite d'implications logiques, construit l'énoncé narratif organisé en séquences linéaires d'énoncés canoniques. En somme, Julien Gréimas (1969,85) atteste que les énoncés narratifs sont les formes syntaxiques élémentaires de la grammaire narrative.

1.3.1. La syntaxe narrative

Visuellement, le texte présente trois proportions volumétriques de valeurs hétéroclites et séparées par deux blancs textuels. La première démarcation paragraphique part du verset 1 au verset 11, la deuxième s'étend du verset 12 au

verset 27 et le troisième bloc est constitué des trois derniers versets. Ce découpage recèle une syntaxe narrative où sont perceptibles l'exposition et le nœud dans la première délimitation, les péripéties dans la deuxième, et le dénouement dans la dernière. Cependant, au fil de la lecture, de la successivité des procès, il se dégage une structure immanente configurant la diégèse et se déployant en parallèle à la syntaxe narrative indiquée. En d'autres termes, l'intrigue offre une constitution qui inspire une structuration interne fonctionnelle dont la spécificité repose sur une enclave, un noyau-pivot à partir duquel l'énonciation en amont et celle en aval reçoivent leurs significations diégétiques. L'enclave, ayant trait à la relation amoureuse entre Juda et Tamar, pourrait commencer dès le verset 12, mais il est préférable de situer son début au verset 14 « Alors elle ôta ses habits de veuve, elle se couvrit d'un voile et s'enveloppa, et elle s'assit à l'entrée d'Énaïm, ... » et prend fin au verset 19 « Elle se leva, et s'en alla ; elle ôta son voile, et remit ses habits de veuve ». Au-delà de la répétition ou du parallélisme de ces deux séquences discursives, il y a un bouclage constitutif d'une enclave assortie à un mode scénique de nature dialogique, donc de discours au style direct.

Il paraît indispensable, avant d'aller plus loin, d'indiquer que l'histoire ou les faits rapportés au lecteur se déroulent aussi, en partie, sous ses yeux, du moins scéniquement, et l'érige par conséquent en lecteur-spectateur. Ainsi, la texture de l'énoncé mobilise la narration et la représentation scénique, en tant que formes de discours, modes principaux du récit, dans une opération de copulation au profit de la compréhensibilité du lecteur. Le mode est donc composite ou hétéroclite. Toutefois, au cœur de la syntaxe narrative, le nœud est le lieu d'une certaine tension.

1.3.2. *La tension narrative*

Sur le segment des quinze versets que comprend la péricope, une grammaire du récit est identifiable quel que soit le modèle narratif de l'intrigue. Celle-ci, au niveau de la construction de l'action, ne peut se passer de deux axes qui fondent la tension dramatique ou la tension narrative : le nœud et le dénouement. D'avis avec Raphaël Baroni (2007, p.19) : « C'est la tension nouée puis dénouée qui définit les charnières essentielles de l'intrigue et qui délimite son unité ».

De fait, l'exposition, strate dans laquelle les éléments indispensables à la compréhension de la situation sont fournis, est le lieu de la préparation de l'action. Pour le texte qui nous occupe, l'exposition n'est pas distinctement perceptible dans la mesure où à peine le prophète Nathan est en présence du Roi David qu'il amorce sans détour son récit (v.1-4) qui plonge, et le Roi David et le lecteur *in medias res*, au cœur des événements, sans qu'ils n'aient aucune idée préalable du contexte. Vu le texte intégral de la péricope sous cet angle, le récit du prophète Nathan constitue l'exposition mais son caractère artificiel est atténué par sa fusion avec le nœud relevé par l'anonymat et des deux personnages et du lieu des faits d'injustice. Cela éveille de l'intérêt et de la curiosité chez le narrataire, le Roi David, et chez le lecteur.

La tension déclenchée au niveau du nœud connaît une ascension vertigineuse jusqu'à atteindre le climax illustré au verset 5 : « La colère de David s'enflamma violemment contre cet homme ». Le substantif adjectivé, renchéri par le verbe et l'adverbe, témoigne de l'intensité survoltée de l'ire du Roi. Ayant accédée au point de non-retour, l'action descend l'autre versant pour aboutir au dénouement élucidé dans cette annonce au verset 7 : « Et Nathan dit à David : Tu

es cet homme-là ! ». L'énigme est alors résolue avec le dévoilement du coupable. L'on constate aussi que l'expression de la syntaxe narrative couvre les sept premiers versets, donc la moitié du discours de la péricope. En sus, la suite du verset 7 et le verset 8 procède à une analepse explicative visant à rafraîchir la mémoire du Roi David aux fins d'indexer son ingratitude envers l'Éternel aux yeux du lecteur. Quant à l'autre moitié du texte, elle souligne le motif d'accusation du Roi David (v.9 et v.14) et la condamnation qui en découle (vv.10-12) ainsi que l'aveu et la demande de pardon à l'Éternel (v.13).

Du reste, d'une péricope à l'autre, on note la lisibilité d'une syntaxe narrative simple assortie d'un climax figurant la tension narrative. Toutefois, l'expressivité la plus prégnante des deux péricopes est celle de la circularité.

1.3.3. L'expressivité de la circularité

L'expressivité de la circularité imprègne le texte dans sa totalité. Elle est perçue à travers la manifestation discursive du coup de théâtre, à savoir l'aveu de Juda, au verset 26 : « Juda les reconnut, et dit : Elle est moins coupable que moi ». Le complément d'objet direct du verbe « reconnaître » est le pronom « les » ayant pour antécédent au verset 25 « ce cachet, ces cordons et ce bâton » appartenant à Juda pour les avoir mis en gage auprès de Tamar. Le verbe « reconnaître » s'apparente moins à celui d'identifier, de se rappeler qu'au sens de découvrir qui fonde l'effet de surprise renchérit, ici, par un retournement de situation à travers ce procès « Elle est moins coupable que moi ». Il appert ainsi l'expressivité formelle d'une circularité qui, en sourdine, est apparentée au coup de théâtre d'autant plus qu'ils partagent une certaine réflexivité dont les personnages de Juda et du Roi David en sont les parfaites illustrations. La circularité s'illustre également avec une fixation sur le prophète Nathan. De fait, après

avoir achevé la mission de l'Éternel auprès du Roi David, le verset final de l'extrait mentionne : « Et Nathan s'en alla dans sa maison (v.15) ». Les versets 1 et 15 indiquent respectivement l'arrivée et le départ du prophète Nathan de chez le Roi David. La présence du prophète Nathan chez le Roi David est synonyme de protestation contre l'injustice de celui-ci. Il n'en sort qu'après avoir décisivement vidé le litige et rétabli la justice. Les deux versets, avec pour repère le prophète Nathan, véhiculent l'expressivité de la circularité. De fait, le cercle est une figure géométrique parfaite, dessiné d'un seul trait, il n'a ni commencement ni fin. Il représente la totalité, l'unité, l'égalité, l'équité, la justice et aussi la mobilité. Figure de l'incrédé, le cercle est un symbole de Dieu. En outre, La présence de Dieu, ne serait-ce que par ses attributs dans les péripécies, constitue fondamentalement le repère par lequel la focalisation et le point de vue énonciatifs sont déterminés dans lesdits textes.

1.4. La focalisation et le point de vue énonciatif

L'enclave en *Genèse 38 :1-30* observe des contours effacés et subtilement dissimulés dans le flux énonciatif. Celui-ci comprend, par endroit, des indications relevant du métadiscours, c'est-à-dire des éléments discursifs présents dans le texte à travers lesquels l'énonciateur émet des informations, ses explicitations, ses commentaires et analyses sur le déjà-dit aux fins d'aider et faciliter la compréhension du lecteur, et partant, ils participent du dévoilement du statut de l'instance énonciatrice (locuteur) et de ses relations avec l'altérité à travers l'histoire racontée. Ces deux indications renvoient au concept de perception et, particulièrement, à celui d'aspects du récit que Tzvetan Todorov (1966, p.141) présente comme suit :

En lisant une œuvre de fiction, nous n'avons pas une perception directe des événements qu'elle décrit. En même temps que ces événements, nous percevons, bien que d'une manière différente, la perception qu'en a celui qui les raconte. C'est aux différents types de perception, reconnaissables dans le récit, que nous nous référons par le terme d'aspects du récit (en prenant ce mot dans une acception proche de son sens étymologique, c'est-à-dire « regard »). Plus précisément, l'aspect reflète la relation entre un il (dans l'histoire) et un je (dans le discours), entre le personnage et le narrateur.

Sur la base de cette acception, les aspects du récit recouvrent des variantes de perception parmi lesquelles figure la focalisation, une technique narrative qui détermine le rapport qui se tisse entre le narrateur et le personnage et une autre qui décline, par exemple, les sentiments, les jugements de valeurs du narrateur, notamment son point de vue inféré de la manière dont il présente les choses. Ainsi, le subjectivisme du narrateur s'illustre à travers la sélectivité des informations exposées. Plusieurs signes affleurent et permettent de déceler les focalisations (focalisation zéro, focalisation interne, focalisation externe) ou les visions (vision « avec », vision « par derrière », vision « du dehors ») qui structurent la construction du récit de *Genèse 38 :1-30*. Mais l'analyse va mettre en évidence celle qui imprègne on ne plus le texte et induit fondamentalement son orientation significative, à savoir la dimension transcendante.

Il y a, entre autres indicateurs, ceux qui transpirent dans le verset 7 « Er, premier-né de Juda, était méchant aux yeux de l'Éternel ; et l'Éternel le fit mourir » et le verset 10 « Ce qu'il (Onan) faisait déplut à l'Éternel, qui le fit mourir ». Les personnages Er et Onan, respectivement premier et deuxième fils de Juda, n'ont nullement su ou eu les raisons de leurs morts encore que cela était une sentence de l'Éternel.

Leur père, Juda, n'en sait rien non plus : ni les motifs de leurs morts ni l'auteur de ses morts. À ce sujet, tous les personnages sont tenus dans l'ignorance, sauf le narrateur. Ayant la capacité d'accéder au point de vue et au jugement de l'Éternel, il va sans dire qu'il est doté d'une surnaturalité et d'une omniscience divine à telle enseigne qu'il dévoile au lecteur les désirs secrets du for intérieur de Juda au verset 11 « Il (Juda) parlait ainsi dans la crainte que Schéla ne mourût comme ses frères ». Il s'agit donc d'un narrateur omniscient. Ainsi au verset 9, le narrateur utilise à la fois trois propositions incises pour révéler uniquement au lecteur, et à l'insu de tous les personnages, la pensée celée, l'acte caché et l'intention voilée de Onan. Il ressort que le narrateur étant à même de donner accès à l'intériorité des personnages, a donc une ascendance sur eux. Il les surplombe. Par conséquent, le centre de perspective narratif adopté est celui de la vision « par derrière » correspondant à la focalisation zéro suivant la catégorisation de Genette.

Toutefois, la focalisation, en tant qu'angle de vue, soit en photographie soit en narration, ou quel qu'en soit le domaine de cognition, ne saurait se délier de la notion de point de vue qui, outre le lieu d'où l'on regarde qu'il signifie, désigne la manière de voir les choses, donc une opinion particulière et personnelle. Le point de vue se rapporte alors à la source énonciative, spécifiquement au sujet de l'énonciation, c'est-à-dire à l'acte de parole accompli par ce sujet et, par conséquent, revêt un caractère subjectif. Certainement, c'est ce pourquoi Daniel Marguerat (2011, p.18) atteste que : « Le concept PDV fait percevoir le caractère construit, choisi, orienté, délibéré de toute l'information que le récit communique au lecteur sur l'histoire racontée. Non seulement le récit n'est pas une énumération neutre de faits, mais

le choix du ou des point des PDV programme la lecture que le narrateur attend de son lecteur ». En ce sens, le PDV est une posture cognitive que le narrateur, sujet focalisateur, adopte dans le but de conditionner psychologiquement le lecteur aux fins de susciter chez lui une réaction espérée.

Le PDV connaît une forte production scientifique et la recherche documentaire menée, tout en confirmant l'abondante littérature sur ce concept, témoigne de la richesse des réflexions sur les théories qui le sous-tendent. Cependant, son approche dans le récit, ici, ressortit aux travaux d'Alain Rabatel, une des figures de proue iconoclastes et remarquables de cette notion. Il indique que :

Le point de vue (désormais PDV) correspond à la façon dont un sujet envisage un objet, à tous les sens du terme « envisager », que l'objet soit un objet concret ou un objet langagier. Quant au sujet, responsable de la référenciation de l'objet, il exprime son point de vue soit directement, par des commentaires explicites, soit indirectement, par la référenciation, c'est-à-dire à travers les choix de sélection, de combinaison, d'actualisation du matériau linguistique, et ce dans tous les cas de figure, depuis les choix les plus subjectifs aux choix apparemment les plus objectivants, depuis les marques les plus explicites aux indices les plus implicites. (2007, pp.16-17)

Dans cette indication, un point d'honneur est mis sur le sujet, pas n'importe lequel, mais sur le « sujet modal », le « sujet énonciateur », responsable de l'énoncé produit. En tant que l'instance-origine, la subjectivité du « sujet parlant » dans la matérialité du récit est inférée des modalisations, des appréciations morales, des qualifications et des évaluations sur les objets du discours. Appréhendons, de ce fait, le point de vue du locuteur et plus précisément du narrateur dans l'extrait suivant :

Er, premier-né de Juda, était **méchant** aux yeux de l'Éternel ; et l'Éternel le fit mourir (v 7). Alors Juda dit à Onan : Va vers la femme de ton frère, prends-la, comme beau-frère, et suscite une postérité à ton frère (v 8). Onan, sachant que cette postérité ne serait pas à lui, se souillait à terre lorsqu'il allait vers la femme de son frère, afin de ne pas donner de postérité à son frère (v 9). Ce qu'il faisait **déplut** à l'Éternel, qui le fit aussi mourir (v 10).

Avant d'exhaler le point de vue du narrateur de ces quatre versets consécutifs, il convient de faire observer que, de toute évidence, pour ce qui a trait à la Bible, autant dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau Testament, il n'y a de point de vue qui importe que celui de Dieu. Aussi sommes-nous d'avis avec Daniel Marguerat (2011, p.4) assurant que : « Dans les évangiles, « l'idéologie » du narrateur se confond avec une adhésion non discutée aux valeurs que Jésus représente ». Autrement dit, le point de vue du narrateur exalte infailliblement celui de Dieu. De fait, les versets bibliques sus-mentionnés laissent transparaître deux lexèmes d'égale occurrence : « l'Éternel » et « postérité ».

Au vu de leurs dispositions et positions graphiques, le premier circonscrivant le second lui apparaît comme un co-con duquel naît une vie, une progéniture. Par conséquent, Dieu est le père de la postérité à commencer par son alliance et sa promesse tenues à Abraham (Gen 22 :17-18). La postérité, surtout assurée au moyen du lévirat pour la pérennité du nom du frère défunt n'ayant pas un premier né masculin, fait partie des lois et ordonnances (Deut 25 :5-12) que Dieu a instituées dans la communauté d'Israël ancien. De ce fait, le lévirat est un devoir, donc une pratique coutumière que le beau-frère est tenu d'assumer. Son caractère d'obligation

particulière est signifié par cette suite de verbes à l'impératif « Va, prends-la, suscite une postérité (v 8) » exprimant l'urgence de l'action à accomplir. Onan, en secret, ayant à dessein décidé « de ne pas donner de postérité à son frère (v 9) », la sentence fut sans appel : « l'Éternel (, qui) le fit aussi mourir (v 10) ».

L'adverbe "aussi", en contexte, traduit une mort à nouveau dont Dieu est l'auteur pour la seconde fois, et non pas qu'une même inconduite aurait conduit distinctement à la mort deux personnages. Dès lors, l'adverbe "aussi" offre une alternative sémantique induisant un double sens et crée ainsi une ambiguïté sémantique chez le lecteur. La rupture de l'équivoque se situe au niveau de l'étiologie de chacun des deux décès. Il semble utile de souligner qu'il est des situations où le narrateur ne cite pas les paroles d'un personnage, mais les énonce en discours indirect ou avec ses propres mots où transpire autant son point de vue que celui de l'Éternel comme c'est le cas au verset 7 « Er, premier-né de Juda, était **méchant** aux yeux de l'Éternel » et au verset 10 « Ce qu'il faisait **déplut** à l'Éternel ». Les lexèmes « méchant » et « déplut » connotent un jugement négatif, dépréciatif, de Dieu. De fait, « Er, premier-né de Juda, était **méchant** » est une construction attributive indiquant l'état comportemental caractérisant du vécu de Er qui n'est rien d'autre que de faire délibérément du mal à autrui. En conséquence « l'Éternel le fit mourir (v 7) ». Quant à son cadet, Onan, son infraction réside dans son intention et son action « de ne pas donner de postérité à son frère (v 9) ». Outre cette disposition léviratique constituant une doxa dans l'Israël ancien, Dieu proscrit une quelconque intimité entre un beau-frère et une belle-sœur car dit-il : « Tu ne dévoileras pas la nudité de la femme de ton frère (Lév 18 : 16) ».

Hormis les séquences discursives, lieux de repérage privilégiés du point de vue, certaines personnalités de par leur titre doxastique l'incarnent *de facto*. Le prophète Nathan en est la parfaite illustration. En effet, Nathan est le prophète de l'Éternel et mieux, le représentant et le porte-parole de l'Éternel autant auprès du peuple d'Israël ancien que de son Roi David à en croire les réitérations de Nathan aux versets 9 et 11 : « Ainsi parle l'Éternel ». Dès lors, le point de vue de Nathan tout comme celui du narrateur ne sont rien d'autre que l'expression de celui de l'Éternel comme l'indique Alain Rabatel (2007, p.49) :

L'intrication des perspectives, leur réitération participent du mécanisme de la preuve, nous l'avons dit, sur le plan formel. Mais, il y a plus, ils jouent également un rôle de preuve sur le plan théologique : soit parce qu'ils sont considérés comme *provenant de Dieu* par l'intermédiaire d'élus (Moïse, David, les Prophètes, le Christ, mais en définitive, tout être humain) selon un trajet descendant qui part de Dieu pour aller à la créature (de Dieu vers les êtres humains), soit parce que ces témoignages sont considérés comme *plaisant à Dieu*, selon un trajet ascendant qui part des êtres humains pour s'élever jusqu'à Dieu (des êtres humains vers Dieu).

Il convient de faire remarquer aussi que l'Éternel, avant d'envoyer son prophète Nathan, en mission chez le Roi David, a au préalable eu un échange verbal avec lui aux fins de lui donner les instructions relatives à ladite mission. Cette séquence n'étant pas évoquée dans la péricope, il y a tout lieu d'admettre qu'il y a une ellipse volontaire du narrateur soit pour que le lecteur imagine l'instruction que l'Éternel a dû ordonner à Nathan, soit pour éviter une redondance d'avec le récit intratextuel de Nathan induisant le procédé de la mise en abyme.

1.5. La mise en abyme prospective

Dès que Nathan s'est trouvé en présence du Roi David, certainement chez lui au palais, il ne lui a adressé, du moins sur la base du texte de 2 *Samuel* 12 :1-15, aucune salutation et amorce un récit qui, situé à l'entame du récit-cadre de l'extrait, occupe les quatre premiers versets dans la continuité narrative. Suivant la terminologie de Lucien Dàllenbach (1977, pp.171-172), il s'agit d'une mise en abyme prospective ou inaugurale qui, anticipant sur le macro-récit, joue un rôle de révélateur.

À travers ce procédé scriptural ou narratif, Nathan et le Roi David sont respectivement érigés en narrateur et narrataire intratextuels d'une scène qui confère temporairement la qualité de spectateur au narrateur, bien entendu au locuteur ou énonciateur premier et au lecteur. Le récit interne, pouvant être intitulé "La brebis du pauvre", entretient une similitude venant du caractère des faits donc une relation d'analogie ayant un rapport d'homologie thématique avec le thème général du récit principal portant sur l'acte criminel du Roi David rappelé par Nathan au verset 9 en ces termes : « Pourquoi donc as-tu **méprisé** la parole de l'Éternel, en faisant ce qui est **mal** à ses yeux ? Tu as frappé de l'épée Urie, le Héthien ; tu as pris sa femme pour en faire ta femme, et lui, tu l'as tué par l'épée des fils d'Ammon ». Les quatre versets qu'occupe le récit mis en abyme correspondent au tiers de la volumétrie du récit-cadre. Cependant, à l'image d'une locomotive, il charrie les deux autres tiers de la péricope et en détermine sa significativité. Le procédé de la mise en abyme est également employé dans le texte de *Genèse* 38 :1-30 sous la variante non pas d'un récit, mais d'une représentation. La réitération voire l'occurrence de la mise en abyme laisse transpirer qu'elle est, au cours d'un procès, le procédé

discursif efficient par lequel l'apologue remplit une charge d'argumentativité. À en croire Dominique Garand (1998, p.243) : « c'est un fait attesté qu'une large part de la persuasion est dévolue, dans les textes argumentatifs, à la mise en récit et à la représentation : on réfléchit à partir de fictions, d'images, d'anecdotes qui frappent l'imagination. Ce qu'elles donnent à voir provoque une réaction émotive que le discours à beau jeu ensuite de rationaliser ».

2. De l'univers des procès des péripécies

Il est indispensable, avant d'aller plus loin, d'indiquer que la réflexion à cet aspect de l'étude n'est pas de discuter de la justice en soi ni de sa nature. La démarche est plus modeste et plus littéraire et ne relève pas de la technicité juridique. Au niveau de la thématique et du motif narratif du procès en littérature générale, Michèle Aquien et Georges Molinié (1999, p.212) révèlent que : « Pour Aristote, il faut considérer trois points : la nature et le nombre des causes de l'acte injuste, les dispositions de ceux qui le commettent, le caractère et les dispositions des victimes ».

2.1. Les chefs d'accusation : privation de droit substantiel et expropriation

Aussi appelés actes d'accusation, les chefs d'accusation constituent les motifs des procès judiciaires des péripécies. Les deux péripécies présentent distinctement des cas d'injustice. La première est relative à la privation d'un droit substantiel comme le stipule ce verset :

Alors Juda **dit** à Tamar, sa belle-fille : demeure veuve dans la maison de ton père, jusqu'à ce que Schéla, mon fils, soit grand. Il parlait ainsi dans la crainte que Schéla ne mourût comme ses frères. Tamar s'en alla,

et elle habita dans la maison de son père. (Gen 38 :11)

En effet, vu le contexte, le verbe introducteur « dit » ne rend pas exactement la réalité tensive des faits. Pour une meilleure compréhension, il conviendrait de le substituer par le verbe « sommer ». Ainsi, Juda adresse une sommation à Tamar au travers de laquelle il lui ordonne expressément : « demeure veuve dans la maison de ton père ». Autrement dit, être à demeure et bien plus, être permanemment chez ses parents géniteurs, sous-entend même au-delà de la durée coutumière du veuvage. Il enjoint ainsi à Tamar de continuer à garder le statut matrimonial de veuve. Cette mise en demeure prive Tamar de son droit substantiel, c'est-à-dire qu'elle est privée, par exemple, d'activités libidinales et, par ricochet, d'être progénitrice. Raison pour laquelle quand Juda a été informé de ce que Tamar s'est prostituée et qu'elle est même enceinte, l'intransigeance de son jugement fut : « Faites-la sortir, et qu'elle soit brûlée (v.24) ».

Avant le prononcé de la condamnation de Tamar, il y a lieu de souligner un paradoxe. De fait, pendant qu'il poursuit son veuvage en étant privé de son droit substantiel, Juda perd son épouse et devient veuf. Lui et Tamar jouissent tous les deux du même statut matrimonial. Cependant, après l'achèvement de la période de veuvage de Juda, tandis qu'il astreint Tamar à un dépouillement libidinal, il s'en adonne avec une prostituée qui, en vérité, est Tamar déguisée. Une telle invraisemblance est, en ce sens, l'expression de l'injustice illustrée dans la seconde péricope par un abus de pouvoir du Roi David expropriant un de ses administrés de son bien le plus précieux, notamment son épouse et, de surcroît, le fit tuer.

2.2. Les parties aux procès : le Roi David et Urie, Juda et Tamar

La notion de procès, vu que les extraits textuels relèvent de l’Ancien Testament, n’est pas à prendre dans son sens moderne où en présentiel, au besoin, il y a un prétoire, un rituel, un Juge, un Procureur, les Avocats des parties, un coupable, une victime, un auditoire et bien d’autres. Les procès dont il s’agit dans les textes étudiés connaissent très peu d’acteurs. Dans l’extrait de *Genèse 38 :1-30*, Juda est l’un des personnages principaux. Il importe de rappeler qu’il est l’un des douze fils de Jacob. Celui-ci est nommé Israël par Dieu (Gen 35 :10). De ce fait, Juda, tout en représentant une des douze tribus d’Israël, est le patriarche de la tribu qui porte son nom. Aussi Juda a-t-il une ascendance sur sa descendance, singulièrement sur ses fils et ses belles-filles. À ce titre, Juda est établi en qualité de juge sur sa tribu, notamment dans le différend qui l’oppose à Tamar, sa belle-fille, qui s’est rendue coupable d’une inconduite. Juda est certes juge mais, dans le cas échéant, il est moins juge que procureur. En fait, d’ordinaire, le juge prend la peine d’écouter les parties, de recevoir leurs dépositions, puis de situer les responsabilités des uns et des autres avant de prononcer la décision de son jugement, son verdict. Il en est tout autre pour le procureur.

Dans l’exercice de sa fonction au procès, il est dans la charge de l’accusateur. En tant que magistrat, il est l’avocat de la société. De par son réquisitoire, il la défend en montrant la culpabilité de l’inculpé et en quoi il est un danger pour elle et devrait en être éloigné en le mettant, par exemple, en prison. D’ailleurs, sans l’avoir vue et sans l’avoir non plus entendue, Juda assène d’une part, « Faites-la sortir » pour l’humilier et l’exposer à la vindicte populaire et

d'autre part, à travers « qu'elle soit brûlée » il lui inflige une peine de mort. En dehors de ces deux personnages (Juda et Tamar) au procès, il y a certainement l'ami de Juda du nom de Hira d'Adoullam et sûrement un petit nombre de personnes perceptible dans la modalité impérative « Faites-la sortir » faisant office d'auditoire et de témoins de la scène de jugement.

Outre, le procès entre humains, un autre type impliquant Dieu et les humains. Un exemple patent figure en *2 Samuel 12 :1-15*. À l'époque des faits, le Roi David, comme bien des rois, cumulait à lui seul les pouvoirs d'autorités, particulièrement, le pouvoir militaire et le pouvoir judiciaire. À cet effet, il remplit les charges de juge dans son royaume. Cependant, après que le Roi David ait dépouillé Urie de son épouse légitime et orchestré sa mort, l'Éternel lui envoie à domicile le prophète Nathan de sa part en tant que juge. Face au prophète Nathan, l'autorité et le pouvoir judiciaire du Roi David tombent dans une incapacité et s'effacent. À preuve, sur les quinze versets que compte la péricope, le discours du Roi David n'occupe que trois versets (v.5 ; v.6 ; v.13) soit le un-cinquième de celui du prophète Nathan. Le rapport est asymétrique. Le Roi David n'est donc circonstanciellement plus un juge, mais un justiciable devant la justice de Dieu, représentée par le prophète Nathan. Ce rapport de forces atteste de la souveraineté de Dieu sur toutes autorités humaines et bien d'autres.

2.3. Les lieux de comparution : le palais du Roi David et devant chez Tamar

La salle d'audience du tribunal ou prétoire est le lieu, à l'époque actuelle, où se déroule le procès judiciaire avec toute la ritualité qui en fait sa solennité. Chez bien des communautés traditionnelles africaines, par exemple, la justice

est rendue sous l'arbre à palabre, un espace ouvert en plein air. Hormis ces lieux dédiés à la justice, il y a d'autres alternatives comme l'indique le texte. Sur instruction de l'Éternel, le prophète Nathan vint spécialement au Roi David. Celui-ci étant Roi, ce n'est pas une gageure que d'admettre, par bien-séance, que leur rencontre s'est tenue au palais royal qui est donc le lieu de la comparution de David devant l'envoyé de l'Éternel. Ainsi, par métonymie, le palais royal de David est à la fois le lieu d'adultère de l'épouse d'Urie, le lieu de la préméditation de l'assassinat d'Urie et le lieu du procès du Roi David. Ayant reconnu sa culpabilité, « David dit à Nathan : j'ai péché contre l'Éternel ! (v.13) ». Toutefois, sa confession que l'Éternel, par amour miséricordieux et par bonté, agrée de par cet énoncé « Et Nathan dit à David : l'Éternel pardonne ton péché, tu ne mourras point (v.13) », n'exclut pas la sentence de condamnation que l'Éternel a retenue contre lui et prononcé par Nathan :

Maintenant, l'épée ne s'éloignera jamais de ta maison, parce que tu m'as méprisé, et parce que tu as pris la femme d'Urie, le Héthien, pour en faire ta femme (v.10). Ainsi parle l'Éternel : Voici, je vais faire sortir de ta maison le malheur contre toi, et je vais prendre sous tes yeux tes propres femmes pour les donner à un autre, qui couchera avec elles à la vue de ce soleil (v.11). Car tu as agi en secret ; et moi, je ferai cela en présence de tout Israël et à la face du soleil (v.12)...le fils qui t'est né mourra (v.11).

Pour ce qui est du différend entre Juda et Tamar, le lieu du procès est signifié dans l'énoncé suivant : « comme on l'(elle) amenait dehors (v.25) ». L'adverbe locatif "dehors" désigne l'extérieur du lieu où se déroule l'action qu'exprime le verbe. Ce lieu est sis probablement au-devant de la maison familiale de Tamar, en plein air, et ouvert à tous. Les deux lieux de procès indiqués dans l'étude sont les endroits

dans lesquels sont déployés les discours des parties adverses, notamment ceux de la défense.

3. Les discours apologétiques de la défense aux procès du Roi David et de Tamar

L'apologétique est, par définition, un domaine d'études théologique ou littéraire ayant pour objet de défendre de façon cohérente une position avec des arguments. Étant d'emblée un discours argumentatif et de défense, le discours apologétique dans un procès conviendrait davantage à celui de l'avocat de la défense aussi désigné avocat de la victime. Le concept "apologétique" partage la même racine étymologique que les notions "apologie" et "apologue" qui respectivement signifient discours de défense, et récit bref à but argumentatif et moral.

Il est à constater que de cette dimension définitoire, le discours apologétique ressortit à l'apologue et participe de l'argumentativité judiciaire des parties au procès. C'est pourquoi, Olivier Reboul (1991, p.67) fait remarquer que « la narration est l'exposé des fait concernant la cause, exposé en apparence objectif, et pourtant orienté selon les besoin de l'accusation ou de la défense. Reste que s'il n'est pas objectif, il doit le paraître ». De fait, le substantif adjectivé "argumentativité" fait écho, d'une part, au nominal "argument" et, d'autre part, à celui de "argumentation".

Dans notre approche, l'"argument" est une idée mise en discours pour expliciter un fait, une thèse, et l'"argumentation", de l'avis de Louis-Marie Morfaux (1999, p.25), fait référence à la fois à une suite d'arguments coordonnés de façon rationnelle pour aboutir à une certaine conclusion et à une manière de présenter et de disposer les arguments. Sous cet angle, l'"argumentation" a trait à la stratégie discursive ou à la stratégie argumentative où l'action de

l'argument vise à influencer significativement l'interlocuteur, l'auditoire.

L'"argumentativité" correspondrait alors à l'activité de l'"argumentation" dans le discours.

D'ailleurs, à en croire Ruth Amossy (2018, p.2), la notion de dimension argumentative situe l'argumentativité au cœur même du discours. Elle entend, par dimension argumentative, un argument « qui ne s'effectue pas par la voie du raisonnement formel », « des formes d'argumentation alternatives qui dépassent les formes canoniques », « des procédures discursives qui ne sont pas des arguments en forme », ou « en dehors des schèmes de raisonnement formel ». En d'autres termes, la rentabilité de l'argumentativité s'évalue à l'aune du non-respect du cadre archétypal du discours argumentatif ou en déviance à ce modèle. De ces considérations définitionnelles, on peut subséquemment souligner que l'apologue, en l'occurrence, les circonstances de son effectuation, lui confèrent une dimension argumentative de nature judiciaire par la matière du discours. Selon Michèle Aquien et Georges Molinié (1999, p.68),

On l'appelle aussi fable, et on a aucune raison rhétorique de le distinguer de l'exemple. L'apologue est donc un récit qui, en général, raconte une anecdote à la troisième personne, de telle manière que le petit drame rapporté ait une valeur d'expression universelle de portée générale, à titre d'illustration morale. L'apologue peut être considéré comme bâti sur un système fondamentalement allégorique.

Au nombre des genres littéraires de l'apologue mis en relief dans cette acception, il y a la fable, l'exemple, le récit, l'anecdote, le petit drame et l'allégorie auxquels on peut adjoindre la parabole, le mythe, le conte (merveilleux, philosophique, fantastique), les fabliaux et bien d'autres. Employé

dans un procès, l'apologue en tant que fiction, remplit une fonction argumentative. Dans cette perspective, l'apologie constitue une argumentation indirecte au travers de laquelle le discours apologétique devient le fondement de l'argumentation.

3.1. Le discours apologétique du prophète Nathan

Le prophète Nathan est l'envoyé de l'Éternel auprès du Roi David. À peine, sont-ils en présentiel que le messenger amorce un récit. Pour n'avoir pas donné l'objet ou le sujet de sa visite qui aurait pu se rapporter à une thématique, il va sans dire que le prophète Nathan procède par circonlocution en entamant son propos par une parabole qui de son étymologie grecque signifie juxtaposition, comparaison. Dès lors, en tant que récit fictionnel, la parabole est l'écho d'un fait antérieur avec lequel elle entretient un parallèle.

Il est vrai qu'il n'y a de parabole nommément désignée que dans les quatre évangiles du Nouveau Testament avec pour auteur unique et prédicateur Jésus-Christ. Mais, il n'empêche qu'en tant que genre narratif, elle peut être identifiée dans d'autres textes de la Bible dont celui du prophète Nathan en *2 Sam 12 : 1-4*. Ce récit participe de la stratégie discursive inspirée par l'Éternel à son envoyé dont l'objectif de choix est de persuader le Roi David à passer aux aveux. Pour y arriver, la stratégie discursive du prophète Nathan repose sur deux éléments.

Le premier élément est le choix sélectif opéré entre bien des genres et des modes de discours : l'apologue, un récit fictionnel. Il constitue un détour subtil pour le prophète Nathan afin, d'une part, de gagner l'adhésion du Roi et sa réceptivité totale à écouter un récit fictif dont il ignore qu'il en est le concerné et, d'autre part, de lui éviter de commettre un impair, un crime de lèse-majesté en l'abordant sans ména-

gement, avec l'objet de sa culpabilité. Ce détour ou périphrase vise à communiquer au Roi David, le narrataire, un message implicite qu'il devrait déduire de la fiction racontée. Et ce, parce que la parabole fonctionnant sur le principe de l'analogie ; le comparant est apparent car signifié tandis que le comparé est à découvrir par l'auditeur ou le lecteur invité au décodage du sens de chaque élément aux fins de la construction du sens de la parabole. Sous ce rapport, le recours à la circonlocution, à la périphrase, à la comparaison, à la juxtaposition, à l'analogie, à l'allusion, au sous-entendu et au présupposé participe de la stratégie de persuasion du prophète Nathan.

Le deuxième élément se fonde sur sa stratégie narrative, entre autres, l'organisation de son discours, sa rhétoricité figurale et son énonciation. Le récit du prophète Nathan au Roi David, comme tout récit bien construit, procède, au verset premier, par une exposition mais avec une curiosité singulière portant sur la non indication du nom des personnages, du lieu de l'action et éventuellement de la probable date de l'évènement. Cet anonymat, non seulement, relève selon Jean-Pierre Goldenstein (1986, p.9) plus du domaine du fait que du domaine de l'être mais également confère un crédit fictionnel au récit du prophète. L'absence de ces indications est faite à dessein afin que le Roi ne se doute de rien, ne s'avise de rien. Ainsi, il supplée le nom des « hommes », des personnages, par l'identification de leurs statuts économiques dévoilant les deux extrémités de la hiérarchie des classes sociales. Il figure entre leurs désignations épithétiques « l'un riche », « l'autre pauvre », le cordonnant « et » qui, plutôt que de signifier la valeur additive au sens d'une cohésion sociale, exprime une valence adversative témoignant du nœud du récit. Dès lors, le cordonnant établit

un parallélisme syntaxique symétrique entre les deux statuts socio-économiques. La dissimilitude est aussi illustrée par la volumétrie de l'expression que le prophète adresse à chacun d'eux. Au riche, est réservée une phrase occupant deux lignes et, au pauvre, une phrase complexe s'étendant sur sept lignes.

Il s'opère un paradoxe, un contraste entre les deux masses discursives. Le prophète l'a fait volontiers afin de décrire au mieux la vie du pauvre. La dimension économique se mesure à l'aune de la taille et de la diversité du bétail d'un cheptel. La fortune du riche, décrite avec une phrase simple affirmative, atteste la réalité de son opulence par les signifiants « bœufs » (gros bétail) et « brebis » (petit bétail) qu'il dispose en quantité innombrable révélée par l'hyperbole portée par le qualificatif « grand » arrimé au superlatif absolu « très » dans cet énoncé : « le riche avait des brebis et des bœufs en très grand nombre (v.2) ». De même, la brebis étant la femelle adulte du mouton, il va sans dire que le bétail de brebis du riche connaît quotidiennement plusieurs naissances d'agneaux aussi désignés « agnelles ». Il y a lieu de souligner que « le riche » est plus que riche ; c'est un richissime homme. Relativement au pauvre, le descriptif du prophète est comme suit :

Le pauvre n'avait rien du tout qu'une petite brebis, qu'il avait achetée ; il la nourrissait, et elle grandissait chez lui avec ses enfants ; elle mangeait de son pain, buvait dans sa coupe, dormait sur son sein, et la regardait comme sa fille. (v.3)

Le fragment textuel est très dynamique. Constitué d'un seul verset, il est saturé de sept verbes d'action. Les cinq virgules et les deux points-virgules qui y sont ponctuent une accumulation d'actions mettant en relief l'harmonie d'une

vie choyée entre « le pauvre » et sa « petite brebis ». Pour rompre la monotonie tonale à travers la désinence à l'imparfait, le prophète utilise en alternance une volumétrie en crescendo « une petite brebis, qu'il avait achetée ; il la nourrissait, et elle grandissait » et un volume in-decrescendo « elle mangeait de son pain, buvait dans sa coupe, dormait sur son sein, et la regardait comme sa fille ». Il y a donc une fluctuation vocale, lors du discours, dont la finalité est de captiver l'attention du Roi David sur la vie du pauvre. De l'avis de Bedjo Afankóé (2018, p.153), cette disposition volumétrique répond d'une organisation de l'argumentation en rhétorique. Suite à ces observations, il est à noter qu'à ce stade de la plaidoirie du prophète, la narration est exécutée avec les techniques énonciatives mentionnées qui, tout en exposant la passion du pauvre, visent en réalité à heurter la sensibilité du Roi David, à susciter le phénomène de l'empathie chez lui de sorte à le motiver à prononcer une décision de justice.

Pour atteindre spécifiquement cet objectif, le prophète Nathan peint aux yeux du Roi David, deux tableaux respectifs des expériences de vie du riche et du pauvre cristallisés par la superposition, la juxtaposition de deux versets consécutifs, le verset 2 et le verset 3, et de deux tableaux. La mise en parallèle de ces versets dédiés exclusivement à chacun d'eux rend saillant le contraste qui les oppose : le riche est détenteur de gros bétail et de petit bétail tandis que « le pauvre n'avait rien du tout qu'une petite brebis ». L'emploi de la locution adverbiale "ne rien que" insiste, par sa valeur restrictive, sur la seule et unique brebis que possède le pauvre et, partant, accentue la disproportion écrasante en biens économiques existant entre « le riche » et « le pauvre ». Le caractérisant « petit » de la brebis, et synonyme de frêle et

maigrichon, traduit qu'elle est encore au stade d'être élevée plus que d'être consommée. Cet identifiant a trait à la pitié et a pour but de provoquer l'émotion qui, parfois, persuade plus efficacement que des arguments rationnels. Aussi le prophète Nathan fait-il mention d'un comparatif « et la regardait comme sa fille » pour témoigner l'affection que « le pauvre » avait pour sa brebis. Et, la juxtaposition du comparé (brebis) au comparant (fille) indique qu'elle représentait à la fois pour le pauvre, respectivement une source de prospérité et une source de postérité. Le rôle de cette juxtaposition est d'attester tout l'espoir que le pauvre fondait en sa brebis.

À la suite de la description pathétique du tableau du pauvre, le Roi David est épris de compassion pour lui et se sent lié au destin du pauvre par identification, c'est-à-dire qu'il se sent engagé dans l'évènement narré qu'il suppose réel, et son engagement ne peut être que total puisqu'il dit « je » ; c'est donc son destin entier qui entre en jeu. Au vu de cette disposition émotionnelle du Roi David, le prophète Nathan, poursuivant la narration, lui fait savoir que le riche « a **pris** la brebis du pauvre, et l'a **apprêtée** pour l'homme qui était venu chez lui (v.4) ». Cette séquence linguistique dévoile la cruauté de son attitude et le sentiment que suscite son acte.

En effet, le verbe « prendre », contextuellement, à valeur d'expropriation au sens juridique selon lequel elle est une opération consistant à priver, contre son gré, un propriétaire de sa propriété. Sous cet angle, le riche s'est révélé par un abus de pouvoir. En sus, le verbe « apprêter » évoque, d'emblée, l'idée d'accommoder une brebis cuite, c'est-à-dire de choisir un mode de cuisson du mets, un assaisonnement, une présentation en alliant saveurs, fragrance, couleurs et formes. Et cela permet au prophète de traduire au Roi David l'aisance avec laquelle le riche à préméditer le meurtre de la

brebis et, par ricochet, l'assassinat du pauvre. À ce niveau de la narration, et bien que le récit n'est pas encore à son terme mais que le narrataire (le Roi David) et le lecteur peuvent présager de sa fin, le Roi David imagine tout le désarroi qui anime le pauvre. Et, spontanément, la réaction émotionnelle du Roi David attendue du prophète ne s'est pas faite prier : « La colère de David s'enflamma violemment contre cet homme, et il dit à Nathan : L'Éternel est vivant ! l'homme qui a fait cela mérite la mort. (v.5) ». Le Roi n'a pu se contenir car la soudaineté de son emportement a atteint une intensité paroxystique qui transpire à travers l'association de la double caractérisation « enflamma + violemment » convoquant, d'une part, le registre du feu et, d'autre part, celui de l'agression. Le Roi brûle d'une colère agressive en s'insurgent contre l'homme injuste. La stratégie narrative du prophète a eu raison du Roi David à en croire sa réaction irascible. À peine le Roi David a-t-il prononcé le verdict de la condamnation de cet homme que le prophète s'exclame : « Tu es cet homme-là ! (v.7) ». À cette déclaration du prophète Nathan, le Roi David est totalement surpris, désarçonné et confondu : il est dévoilé coupable. Telle est l'expressivité du coup de théâtre ; le récit de Nathan fonctionne comme un miroir qui renvoie le Roi David à son propre crime. En somme, le Roi David a prononcé sa propre condamnation. Et tout le mérite revient au prophète qui, dans sa stratégie argumentative, a poussé le Roi David à une empathie qui l'amène à condamner sans le savoir son propre crime.

3.2. Le discours apologétique de Tamar

Tamar, belle fille de Juda, a été sommée par celui-ci de demeurer veuve dans la maison de son père d'autant plus

celui qui lui est destinée, suivant la tradition léviritique, lui a été refusé. Ne pouvant se résoudre à ce statut marital, Tamar prend le parti de défendre sa cause à l'image d'un avocat. Sa stratégie discursive repose fondamentalement sur un jeu théâtral où le narrateur et le lecteur sont les spectateurs. Toute représentation théâtrale quelle qu'elle soit, est précédée d'une mise en scène, c'est-à-dire d'une orchestration matérielle des éléments qui concourent à la représentation scénique d'une œuvre littéraire en général et d'une pièce de théâtre en particulier. La mise en scène comprend, entre autres éléments, jeu d'acteur, régie son et lumière, costume, décor et accessoires de jeu. Celle de Tamar peut être appréciée à partir de cet énoncé : « Alors elle (Tamar) ôta ses habits de veuve, elle se couvrit d'un voile et s'enveloppa (v.14) ». Le retrait des « habits de veuve » par Tamar pour le port « d'un voile » la couvrant entièrement, impliquent un dédoublement de la conscience par la présence successive de deux entités distinctes.

En « habits de veuve », Tamar décline son état juridique et social, en particulier, son état civil et concerne sa propre personne. Cependant, revêtue « d'un voile », Tamar est mise en relief en tant qu'acteur jouant un personnage soit sur le mode de l'identification soit sur celui de la distanciation. Soulignons que le mot personnage est issu du latin *personna* et veut dire masque et le terme acteur ou comédien vient du grec *hypokritès*, signifiant hypocrite, c'est-à-dire qui feint des sentiments qu'il ne ressent pas. Ainsi, le « voile » est un costume de jeu qui, tout en identifiant l'acteur qui l'arbore, attribue un rôle social à son personnage. Aussi le verset 15 renseigne-t-il le lecteur sur la fonctionnalité dudit costume : « Juda la (Tamar) vit, et la prit pour une prostituée, parce qu'elle avait couvert son visage ».

Troquer son état de veuve à celui de prostitué, ce n'est pas un saut qualitatif. Mais, c'est avec regret et contre son gré que Tamar s'y est prise ainsi pour atteindre sa cible, Juda. Pour ce faire, la prostitution devient une arme stratégique pour vaincre la partie adverse. En sus, le « visage » couvert participe d'une tactique de dissimulation. D'ailleurs, « il (Juda) ne connut pas que c'était sa belle-fille (v.16) ». La représentation scénique proprement dite commence avec cette indication textuelle « elle (Tamar) s'assit à l'entrée d'Énaïm, sur le chemin de Thimna (v.14) ». Le pronom réfléchi "s" du verbe pronominal "s'asseoir" atteste que l'acte de Tamar est réfléchi donc conscient. Il peut aussi souligner que Tamar est en embuscade. Ainsi son déguisement en prostituée est-il un appât en particulier pour Juda parce qu'à l'issue de son temps de veuvage, Tamar s'est dite que le besoin naturel d'assouvir ses pulsions sexuelles sera la préoccupation qui l'inclinera. Installée d'elle-même « à l'entrée d'Énaïm », c'est le lieu propice pour être vue de tous, surtout par Juda car il ne peut pas ne pas passer par là d'autant plus que l'entrée de la ville d'Énaïm est le passage obligé pour aboutir à la ville de sa destination, Thimna.

La posture assise de Tamar renvoie à la stabilité et à la commodité d'une longue attente qu'elle peut meubler par la prière ou passer en revue son plan. À cet endroit, Juda aborde Tamar sans la reconnaître du fait de son déguisement. Il ressort, de leur échange discursif, un accord de gré à gré où la rémunération de l'offre sexuel se fera moyennant un « chevreau » et, à défaut, un « gage ». Ce moyen-ci a été retenu : « Il répondit : Quel gage te donnerai-je ? Elle dit : Ton cachet, ton cordon, et le bâton que tu as à la main. Il les lui donna. Puis, il alla vers elle ; et elle devint enceinte de lui (v.18) ». Selon le juriste Serge Braudo, le gage est un contrat

par lequel une personne remet à son créancier un objet mobilier ou une valeur pour assurer l'exécution de ses engagements. Les trois éléments du gage qui identifient intrinsèquement Juda, constituent les différentes pièces du dossier à charge de Tamar. En matière juridique, le dossier à charge désigne les éléments tendant à prouver la culpabilité d'un accusé ou d'une personne soupçonnée d'un délit ou d'un crime. À la fin de la représentation scénique, « elle (Tamar) se leva, et s'en alla ; elle ôta son voile, et remit ses habits de veuve (v.19) ». Autrement dit, le recours à la prostitution par Tamar est strictement factuel, temporaire et stratégique. On serait tenté de dire que la fin justifie les moyens.

Dans son jeu d'acteur, même au cours des ébats sexuels, Tamar déguisée en prostituée n'a pu être reconnue par Juda. Cela est dû au fait qu'elle a adopté la technique aristotélicienne de l'Identification dans la mise en scène de son jeu. Elle a donc incarné le personnage de la prostituée et non camper le personnage, c'est-à-dire jouer un rôle au sens d'interpréter un personnage. Le rideau du théâtre étant baissé, la narration se poursuit en se focalisant sur l'objet du procès de Tamar :

Environ trois mois après, on vint dire à Juda : Tamar, ta belle-fille s'est prostituée, et même la voilà enceinte à la suite de sa prostitution. Et Juda dit : Faites-là sortir, et qu'elle soit brûlée. (v24)

Le délit du prévenu Tamar est la prostitution. Elle est précipitée devant le tribunal du juge Juda non pas pour répondre de ses actes, mais pour être condamnée à mort : « qu'elle soit brûlée ». Toutefois, elle a fait mettre à découvert, par devers Juda, le dossier à charge qu'elle détient : « reconnais, je te prie, à qui sont ce cachet, ces cordons et ce bâton (v24) ». À ce moment-là, Juda ne s'en revient pas, il est

fort surpris : ce fut un coup de théâtre. Déconcerté, « Juda les reconnut et dit : Elle est moins coupable que moi (v.26) ».

3.3. Le coup de théâtre, résultat de l'inattaquabilité des discours apologétiques

L'inattaquabilité relève de ce qui ne peut être mis en cause, c'est-à-dire qui échappe à toute contestation. Telle est la caractéristique *sui generis* d'un discours apologétique à visée argumentative dont la fin est signifiée par un coup de théâtre. Suivant Patrice Pavis (2002, p.74), « moyen dramatique par excellence, le coup de théâtre spéculé sur l'effet de surprise et permet, à l'occasion, de résoudre un conflit ». Pavis renchérit sur sa définition en indiquant également qu'il s'agit d'un incident imprévu qui se passe en action et qui change subitement l'état des personnages. Il ressort, de cette acception, deux propriétés définitoires et nécessaires au coup de théâtre que sont "l'effet de surprise" et sa conséquence directe qu'est "la résolution accomplie du conflit". Sous ces rapports, le doute est battu en brèche sur un fait ou une affaire et permet d'aboutir indiscutablement au rétablissement de la vérité par la mise à découvert du coupable véritable. Aussi le Roi David et Juda ne peuvent-ils faire appel à la Cour d'appel pour juger une seconde fois le litige les concernant.

Conclusion

L'argumentativité judiciaire dans les péripécies de *Genèse* 38 :1-30 et de 2 *Samuel* 12 :1-15 a été mise en relief par deux arguments indirects, détours littéraires, utilisés par les avocats de la défense au cours des procès respectifs du Roi David et de Tamar. L'argumentation indirecte ressortit au premier cas à une scène fictive narrée dans le récit-cadre et au second, à une mise en scène inscrite dans son récit-cadre. L'existence du récit-cadre induit consubstantiellement le procédé de la mise en abyme. L'une ou l'autre des scènes enchâssées, tout en représentant le noyau, le cœur du récit principal, revêt la forme d'un apologue par lequel, dans le cas qui nous occupe, l'avocat de la défense s'en sert pour exposer les faits au juge et à l'auditoire. Au procès du Roi David, le prophète Nathan, représentant de Dieu, faisant office d'avocat de la défense, est de par sa fonction sacerdotale un argument d'autorité. Son discours apologétique face au Roi David, s'est opéré syntaxiquement sur la base du mécanisme de la juxtaposition comparative sous-entendu de deux tableaux. Ce dispositif a consisté à révéler au moyen de la technique du contraste les disproportions choquantes et celle du paradoxe, l'inattendue réalité d'une situation d'injustice. L'utilisation combinée à dessein des dites figures a persuadé le Roi David en suscitant en lui un sentiment d'indignation au point de prendre la décision de rendre justice. À l'instar du discours apologétique du prophète Nathan, celui de Tamar, bien que chargé de porter une lumière en douche sur les faits au lecteur-spectateur, s'en distingue formellement par sa théâtralité, disons par sa représentation scénique. Toutefois, les deux discours apologetiques aboutissent à un même résultat qu'est le coup de théâtre impliquant son l'inattaquabilité.

Bibliographie

- ABIVEN Karine, 2013, « Un genre de discours miniature : pour un modèle de l’anecdote », *Pratiques*, n°157-158, pp.119-132.
- ADAM Jean-Michel, 1976, « Langue et texte : Imparfait / Passé simple », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n°10, pp.49-68.
- AMOSSY Ruth, 2018, « Introduction : la dimension argumentative du discours-enjeux théoriques et pratiques », *Argumentation et Analyse du discours*, n°20, pp.1-17.
- AQUIEN Michèle et MOLINIÉ Georges, 1996, *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Paris, Librairie Générale Française, 757 p.
- BARONI Raphaël, 2007, *La tension narrative : Suspense, curiosité et surprise*, Paris, Seuil, 456 p.
- BARONI Raphaël, 2015, « Temps, mode et intrigue : de la forme verbal à la fonctionnarrative », *Modèles linguistiques*, n°71, pp.125-142.
- BEDJO Afankoé Yannick Olivier, 2018, « Commentaire stylistique d’un passage de Fer de lance de Bottey Zadi Zaourou », *En-Quête*, n°31, pp.148-168.
- DÀLLENBACH Lucien, 1977, *Le récit spéculaire (Essai sur la mise en abyme)*, Paris, Seuil, 248 p.
- GARAND Dominique, 1998, « Propositions méthodologiques pour l’étude du polémique », *État du polémique*, sous la direction de Annette Hayward et Dominique Garand, Éditions Nota bene, pp.211-268.
- GARAPON Antoine, 2001, *Bien juger : Essai sur le rituel judiciaire*, Paris, Odile-Jacob, 351p.

- GOLDENSTEIN Jean-Pierre, 1986, *Lire le roman*, Paris, De Boeck-Duculot, 128 p.
- GRÉIMAS Algirdas Julien, 1969, « Éléments d'une grammaire narrative », *L'Homme*, Tome 9, n°3, pp.71-92.
- La Sainte Bible*, 1996, Traduite d'après les textes originaux Hébreu et Grec par Louis Segond, Édition revue avec références, Alliance Biblique Universelle, UBS-EPF, 1277 p.
- MARGUERAT Daniel, 2011, *Le point de vue dans le récit : Matthieu, Jean et les autres*, Lausanne, PP.1-19, people.unil.ch/danielmarguerat/files/2011/04/Pointdevue.pdf
- MONDADA Lorenza, 1995, *La construction discursive des objets de savoir dans l'écriture de la science*, Réseaux, vol.13, n°71, pp.55-77.
- MORFAUX Louis-Marie, 1999, *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 399 p.
- PAVIS Patrice, 2002, *Dictionnaire du Théâtre*, Paris, Dunod, 472 p.
- RABATEL Alain, 2006, « Points de vue et représentation du divin dans 1 Samuel 17, 4-51 : Le récit de la Parole et de l'agir humain dans le combat de David contre Goliath », *Regards croisés sur la Bible : Études sur le point de vue*, Actes du IIIe colloque international du Réseau de recherche en narrativité biblique de Paris, du 8-10 juin 2006, Les Éditions du Cerf, Paris, pp.15-55.
- REBOUL Olivier, 1991, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, 238 p.
- REVAS Françoise, LUGRIN Gilles, ADAM Jean-Michel, 1998, « Pour en finir avec le couple récit / discours », *Pratique : linguistique, littérature, didactique*, n°100, 1998, pp.81-98.

- TODOROV Tzvetan, 1996, « Les catégories des récits littéraires », *Communication*, n°8, pp.125-151.
- WENIN André, 2008, « De l'analyse narrative à la théologie des récits bibliques », *Revue théologique de Louvain*, 39^e année, fasc.3, pp.369-393.
- WENIN André, 2019, « Langage crypté et ruse en 2 S 12, 1-15 et 14,1-21 : Une étude narrative », *Estudios Biblicos*, LXXVII (2019), pp.147-167.